

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du MARDI 25 JANVIER 2022 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 25 JANVIER à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 14 janvier 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. DEGUIN Gérard, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERHOURHI Martine, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

**Étaient représentés :**

Mme CHATOT Magali pouvoir à M. MOINEAU Philippe.  
M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.  
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.  
M. JEANNE Vincent pouvoir à M. AMELING Christian.  
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence.  
Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline.

**Absents :**

M. GABEN Stéphane.  
Mme ESPINASSE France.

Monsieur GALABERT Vivian a été désigné secrétaire de séance.

**2022.02 OBJET : INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE.**  
**VOTE : Pour 24 Abstentions : 3 (Mme BARRAULT, Mr VIDAL, Mr SCHEIFF).**

Mes chers collègues,

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, SFR doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunication sur la commune de Bon-Encontre.

La société SFR souhaite ainsi installer une antenne relais de téléphonie mobile dans l'enceinte du complexe sportif de Tortis, parcelle cadastrée section AP n° 253 (ANNEXE 2).

L'implantation de cette antenne permettra une amélioration de la couverture du réseau sur la totalité de la commune de Bon-Encontre et permettra également le déploiement de la 5G.

Les installations de télécommunication seront composées d'un pylône d'une hauteur d'environ 24 mètres, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission, de réception et de faisceaux hertziens ainsi que d'un local technique.

La convention entre la commune de Bon-Encontre et SFR comprend les principaux éléments suivants (ANNEXE 2) :

- mise à disposition par la commune d'un emplacement de 40 m2 sur la parcelle,
- durée de 12 ans,
- redevance 7 000 € HT/an.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention et tout acte administratif relatif à cette convention.

**Je vous remercie de bien vouloir délibérer.**

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 24 voix Pour et 3 abstentions**

**DECIDE** : d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention et tout acte administratif relatif à cette convention.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 1<sup>er</sup> février 2022

Pour copie conforme,  
Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**

